

Envolez-
vous
pour

LE COOK 'N'SHOW

12 → 21 NOVEMBRE 2021.

Palexpo
Genève



CONTRAT D'EXPOSANT - ADMISSION

3 choix:

☐ du 12 au 16 novembre (5 jours)

☐ du 17 au 21 novembre (5 jours)

☐ du 12 au 21 novembre (10 jours)

Inscriptions possibles jusqu'au **30 septembre 2021**

Frais d'inscription offerts avant le **31 août 2021**

CONCEPT COOK'N'SHOW 2 ESPACES

L'ATELIER DES SAVEURS

10 jours d'animations avec des démonstrations de chefs renommés, des ateliers, des conférences, des concours amateurs et professionnels, et de nombreuses autres activités.

LE MARCHÉ DES SAVEURS

Création d'un espace de style «Place du Marché». Un bar central ainsi que des tables hautes seront installés pour permettre de déguster les différents produits.

ENTREPRISE

Raison sociale

Enseigne du stand (pour liste d'exposants et bannière de stand)

Adresse

Code postal Ville

Pays Tél.

Fax Internet

Nom du responsable du stand Fonction du responsable

Tél. direct du responsable Tél. mobile

E-mail direct

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de contact)

Adresse

Code postal Ville

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Descriptif des produits présentés sur le stand

.....
.....

Marque des produits :

DESCRIPTIF DES STANDS DISPONIBLES

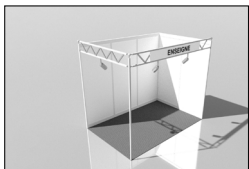
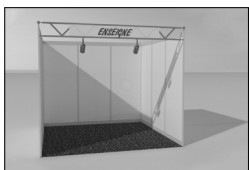
Les exposants doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription obligatoire.

Le montant de la taxe sera automatiquement ajouté à la facture d'acompte.

Offre préférentielle : les frais d'inscription sont offerts pour une inscription avant le 31 août 2021.

Taxe	150.-	Je participe:	☐ du 12 au 16 nov.	☐ du 17 au 21 nov.	☐ du 12 au 21 nov.
------	-------	---------------	---	---	---

Nous vous proposons les options suivantes pour l'implantation de votre stand. Tous nos prix s'entendent en CHF et hors TVA.

STAND MODULAIRE (clé en main) • Surface • Parois blanches (2,50 m de hauteur) • Tapis (anthracite par défaut) • Eclairage (1 spot de LED 7W par 3 m²) • Electricité INCLUSE (voir ci-dessous) • 1 bandeau (enseigne) • Montage et démontage • Carte de parking pour 1 véhicule • Taxe déchets incluse					
		Prix unitaire 5 jours	Prix unitaire 10 jours	Quantité	Total CHF hors TVA
6m² (1 kW inclus*) Stand d'angle (2 côtés ouverts)		1'290.-	1'690.-		
9m² (2 kW inclus*) (1 côté ouvert)		1'890.-	2'890.-		

(*) Installés selon le plan fourni par l'exposant : tout déplacement de prise sera facturé CHF 100.-. L'électricité est disponible durant la durée de location du stand. L'augmentation de la puissance et du nombre de jours est possible sur demande (prestation payante).

N'hésitez pas à nous contacter, si vous souhaitez une surface supérieure à 9m².

Total stand / Surface hors TVA	Sous-total hors TVA :	CHF
Taxe d'inscription	150.-	CHF
TVA	TVA 7,7 %	CHF
TOTAL COMMANDE T.T.C.	Total	CHF

Les bâches suspendues ne pourront excéder la taille de 1,5 m par 4,5 m.

Un acompte de 20% du montant total de la commande vous sera demandé une fois votre inscription confirmée.

Votre emplacement sur le plan sera effectif après règlement de cet acompte.

Le plan vous sera communiqué début septembre. Les demandes de changement devront être faites avant le 30 septembre 2021.

PRESTATIONS TECHNIQUES

Au mois de **septembre**, vous recevrez les codes d'accès pour le **SHOP ONLINE de Palexpo** afin de passer vos **commandes techniques** (fluides, parking, mobilier, nettoyage, services divers etc.).

Dans l'intervalle, vous pouvez vous rendre sur ce site : **www.palexpo.ch/fr/espace-exposant** et cliquer sur "SHOP DEMO" pour découvrir nos **prestations** et leurs **tarifs**.

Pour vos **requêtes particulières** vous pouvez demander un devis au service « **Contact exposants** » **exhibitorscontact@palexpo.ch**

Voici les principales **prestations techniques** auxquelles vous devez penser :

- **Electricité** supplémentaire.
- **Nettoyage** de votre stand.
- **Carte de parking** supplémentaire.

☐ **Amenée d'eau** sur le stand (à cocher si souhaité)

Nous mettons également à votre disposition :

- Des **invitations gratuites** :
Nouveauté: Veuillez s'il vous plaît cocher le type d'invitations que vous souhaiteriez: ☐ Papier ☐ Digital
- Le **catalogue en ligne** : vous permettra de transmettre vos informations pour le site internet
- Des **cartes exposants** vous seront remises sur place et à réception du paiement total de votre commande.

CONTACTS

Organisateur

Palexpo SA
CP 112
1218 Grand-Saconnex · Genève · Suisse
T. +41 22 761 11 11 · F. +41 22 798 01 00
info@palexpo.ch

Cheffe de projet

Jennifer Joly
T. +41 22 761 13 82
cooknshow@automnales.ch

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir pris connaissance du **Règlement des Automnales** ainsi que de la **Charte des exposants (www.automnales.ch)** et déclare en accepter toutes les clauses sans réserve.

Lieu et date

Timbre et signature de l'Exposant

CHARTRE DES EXPOSANTS

Cette charte est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, des activités de l'exposant présent que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente charte par sa signature sur la demande d'admission.

En tant qu'exposant de COOK'N'SHOW, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ respecter **l'interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 11/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 12/ respecter que seul l'organisateur procède à **l'attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 13/ monter des **parois** sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
- 14/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 15/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc...
- 16/ respecter les règles et recommandations sanitaires en vigueur à Palexpo et celles émises par les autorités fédérales et cantonales compétentes, en particulier dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid 19.



Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire seront fermés le dimanche.

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir reçu un exemplaire du **Règlement des Automnales**.

Après en avoir pris connaissance, l'exposant ou le co-exposant déclare accepter toutes les clauses sans réserve de la demande d'admission et du Règlement des Automnales.

Lieu et date

Timbre et signature